



Cadre réservé à la Délégation Départementale

Département :

Demande de M/Mme :

N° de dossier :

Demande de Label n° :

DEMANDE D'ATTRIBUTION A UN IMMEUBLE PRIVE DU LABEL DE LA FONDATION DU PATRIMOINE

DEDUCTION DU REVENU GLOBAL IMPOSABLE DES TRAVAUX LABELLISES
(Loi du 2 juillet 1996, articles 156-I-3° et 156-II-1° ter du code général des impôts)

PROPRIETAIRE :

IMPOSABLE

NON IMPOSABLE (impôt payé < à 1000€/an)

2 dossiers originaux à remplir par label demandé

PIECES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT (en double) :

- Les devis TTC détaillés correspondant à l'ensemble des travaux devant être réalisés.
- Croquis ou plans projetés des travaux. (Réalisés par l'architecte ou l'entreprise).
- 2 jeux de photos argentiques ou numériques de bonne qualité (pas d'impression papier) dont :
 - 1 photo d'ensemble du bâtiment à restaurer
 - 1 photo plus précise du bâtiment
 - 1 photo prise du domaine public
- Un extrait du plan cadastral permettant d'attester la visibilité du domaine public. Les bâtiments devront être indiqués sur ce plan cadastral (au stylo), ainsi que les prises de vue des photos.
- Un justificatif de propriété : acte notarié, attestation notariale...
- Un K-bis pour les sociétés propriétaires
- La lettre d'engagement.
- La cession des droits photographiques permettant l'exploitation des photos.
- Je m'engage à payer les frais de dossier à la réception de la note de débit qui me sera adressée.

POUR ETRE INSTRUIT LE DOSSIER DOIT ETRE COMPLET !!!

ATTENTION : Les travaux ne doivent pas commencer avant la réception de la décision d'octroi de label.

Conformément à la loi informatique et libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 relative aux fichiers, à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant dont nous sommes seuls destinataire.

FICHE PROPRIETAIRE (Voir annexe 1)

A- l'immeuble est détenu par une personne physique (cocher):

- M. et Mme M. Mme Melle
 Marié Célibataire. Concubin Pacsé

Nom : Prénom :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Tél. dom. : Tél. port. : Tél. bureau :

e-mail :

- Statut (cocher) : Plein propriétaire Indivisaire* (3)
 Usufruitier (2) Co-proprétaire** (3)
 Nu-proprétaire (2) Autre.....

* Indivisaire : joindre un courrier signé par l'ensemble des indivisaires mandatant un représentant légal ou faire signer le dossier de demande de label, la lettre d'engagement et la cession de droits photos, par chacun des indivisaires.

** Co-proprétaire : joindre le procès verbal de l'assemblée générale ou un courrier signé par l'ensemble des co-proprétaires pour accord des travaux et désignation d'un représentant.

B- l'immeuble est détenu par une société transparente (SCI, GFA, ...) :

Nom de la société :

Nom et prénom du gérant:

Adresse du gérant :

Code postal : Commune :

Tél. dom. : Tél. port. : Tél. bureau :

➤ Régime fiscal de la société transparente (cocher) :

- Absence de revenus
 Revenus fonciers
 Autre type de revenus. Précisez :.....

Seules les sociétés non productives de revenu ou imposables dans la catégorie des revenus fonciers sont éligibles.

C- Informations complémentaires (confidentielles)

➤ **Date de naissance du propriétaire** (du gérant en cas de société) :/...../.....

➤ **Origine de l'information sur le label** (cocher):

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> bouche à oreille | <input type="checkbox"/> notaire |
| <input type="checkbox"/> C.A.U.E. (Cons. Arch. Urbanisme et Env.) | <input type="checkbox"/> propriétaire labellisé |
| <input type="checkbox"/> conseil général | <input type="checkbox"/> presse locale |
| <input type="checkbox"/> conseil régional | <input type="checkbox"/> presse nationale |
| <input type="checkbox"/> délégation régionale | <input type="checkbox"/> radio |
| <input type="checkbox"/> délégation départementale | <input type="checkbox"/> salon |
| <input type="checkbox"/> entreprise / artisan | <input type="checkbox"/> S.D.A.P. / A.B.F. |
| <input type="checkbox"/> journée du patrimoine | <input type="checkbox"/> site internet Fondation du Patrimoine |
| <input type="checkbox"/> mairie | <input type="checkbox"/> télévision |
| <input type="checkbox"/> mairie / bulletin municipal | <input type="checkbox"/> autre |

➤ **Tranche d'imposition** (cocher) :

- 0 € → 5 515 €
- 5 516 € → 11 000 € : 5,5%
- 11 001 € → 24 432 € : 14%
- 24 433 € → 65 500 € : 30%
- > 65 501 € : 40%

➤ **impôt payé** (cocher) (4):

- > à 1 000 €
- < à 1 000 €

➤ **Catégorie socioprofessionnelle** (cocher) :

- | | | |
|---|--|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> agriculteur exploitant | <input type="checkbox"/> Actif | <input type="checkbox"/> Retraité |
| <input type="checkbox"/> artisan, commerçant, chef d'entreprise | <input type="checkbox"/> employé de la fonction publique | |
| <input type="checkbox"/> cadre et profession intermédiaire | <input type="checkbox"/> employé et ouvrier | |
| <input type="checkbox"/> cadre de la fonction publique | <input type="checkbox"/> inactif divers (autres que retraités) | |
| <input type="checkbox"/> cadre d'entreprise | <input type="checkbox"/> ouvrier agricole | |
| <input type="checkbox"/> chef d'entreprise de 10 salariés ou plus | <input type="checkbox"/> ouvrier non qualifié | |
| <input type="checkbox"/> technicien | <input type="checkbox"/> ouvrier qualifié | |
| <input type="checkbox"/> commerçant et assimilé | <input type="checkbox"/> personnel des services directs aux patients | |
| <input type="checkbox"/> contremaître, agent de maîtrise | <input type="checkbox"/> profession intermédiaire administrative | |
| <input type="checkbox"/> employé administratif d'entreprise | <input type="checkbox"/> profession intermédiaire de l'enseignement | |
| <input type="checkbox"/> employé de commerce | <input type="checkbox"/> profession libérale et assimilée | |
| | <input type="checkbox"/> sans emploi | |

D- Affectation future de l'immeuble (cocher):

➤ Changement d'affectation, préciser : NON OUI

Si oui, laquelle : habitation location autre :.....

➤ Si l'immeuble est destiné à être loué, préciser :

- Sous quel délais :

L'immeuble sera donné en location, préciser (cocher) :

1) en totalité : en location non meublée

en location meublée

2) en partie : en location non meublée :% de la surface

en location meublée :% de la surface

3) donné en location meublée pour un montant inférieur a 760 € par an

E- Visibilité de la voie publique, préciser (cocher) (13) :

L'essentiel du bâtiment doit être visible de la voie publique

route chemin de randonnées voie navigable voie ferrée

autre :

Précisions éventuelles sur la visibilité (ex.: façade visible):

.....
.....

F- Description et intérêt patrimonial de l'immeuble

Préciser notamment l'ancienneté, les matériaux et les éléments caractéristiques du patrimoine régional :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

➤ L'immeuble est-il :- classé monument historique (14) NON OUI

- inscrit à l'inventaire supplémentaire NON OUI

Si oui : en totalité en partie, préciser l'élément :

.....

G- Situation de l'immeuble :

Hors zone de protection

Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain, et Paysager (ZPPAUP)

Secteur Sauvegarde

Parc Naturel Régional

Abords d'un monument historique
500 mètres

Autre (préciser) :

FICHE TRAVAUX

A- Nom du maître d'œuvre responsable des travaux

Architecte ou maître d'œuvre (préciser le nom) :

(joindre le devis des honoraires d'architecte)

Propriétaire

B- Etat actuel de l'immeuble

(risques de dégradation, de disparition, aménagements antérieurs portant atteinte à la qualité de l'immeuble)

.....
.....
.....
.....

C- Description des travaux envisagés y compris si créations et modifications (15) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

D- Coût estimatif des travaux (joindre les devis actualisés) (16) :

Couverture	:€ TTC
Charpente	:€ TTC
Zinguerie	:€ TTC
Façade	:€ TTC
Maçonnerie	:€ TTC
Menuiserie	:€ TTC
Peinture	:€ TTC
Ferronnerie	:€ TTC
Serrurerie	:€ TTC
Métallerie	:€ TTC
Traitement des bois	:€ TTC
Honoraires d'architecte	:€ TTC
	€ TTC
Total des travaux	:€ TTC

A titre indicatif : coût total des travaux envisagés (même hors label):€ TTC

E- Dates approximatives des travaux (17) :

	Dates
Début des travaux	
Fin des travaux	

F- Indiquer les artisans et/ou les entreprises sollicités :

	Type de travaux	Noms des artisans / entreprises
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		

G- Financements

* Subventions publiques sollicitées

(Préciser l'origine et le montant de subvention)

- €
- €
- €

* Subventions accordées par une association

- €
- €

* Mécénat d'entreprise accordé* (18)

(Préciser l'origine et le montant du don)

- €
- €
- €

Total des financements : €

*Si mécénat d'entreprise, fournir un document attestant du don accompagné du chèque à l'ordre de la Fondation du Patrimoine.

FICHE RENSEIGNEMENTS DIVERS

A- Une association est-elle impliquée dans l'opération ? OUI NON

Si oui, indiquer le nom et l'adresse

.....
.....

B- Engagement du maître d'ouvrage sur un projet d'animation, de promotion ou de mise en valeur :

- Si oui, est-ce à but lucratif ? NON OUI

.....
.....
.....

C- Insertion de l'opération dans un programme d'ensemble de restauration

Préciser la nature et le responsable du programme (collectivité locale, association,...)

.....
.....
.....

ATTENTION

Afin de pouvoir bénéficier de l'avantage fiscal et de la subvention :

- Les travaux ne doivent pas commencer avant réception de la décision d'octroi de Label signée du Délégué Régional et du Directeur Général de la Fondation du Patrimoine.
- Les travaux doivent être exécutés sur les mêmes bases que celles figurant dans les devis soumis à la Fondation du Patrimoine et approuvés par le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine.
- Il ne pourra être délivré de décision d'octroi rectificative ultérieure (omission de devis, devis actualisés après la date de délivrance de la décision, ...).

➤ La décision d'octroi de label sera établie selon les renseignements mentionnés et les documents fournis dans le dossier transmis à la Fondation du patrimoine par le propriétaire.

Signature du (des) propriétaire(s)
(précédé de la mention « lu et approuvé »)

Fait le : /..... /.....
A

LETTRE D'ENGAGEMENT PROPRIETAIRE

Nom du propriétaire :

Adresse :

.....

Code postal : Ville:

Le.....

A.....

Monsieur le Délégué,

Je vous prie de trouver ci-joint la demande d'attribution de label relative à mon immeuble situé à (adresse à compléter) :

Dans le cadre de la demande d'octroi de label, je m'engage expressément :

- à ce que les renseignements fournis à l'appui de ma demande soient exacts et à n'avoir omis aucune précision ou élément de nature à remettre en cause l'attribution du label.
- à ne pas commencer les travaux concernés avant l'attribution de la décision d'octroi (décision cosignée par le siège et le Délégué Régional de la Fondation du Patrimoine).
- à réaliser les travaux tels qu'ils ont été présentés et décrits dans ma demande, approuvé par la Fondation du Patrimoine et le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine,
- à ne pas demander par ailleurs la prise en compte des travaux labellisés pour le calcul d'une réduction ou d'un crédit d'impôt au titre des dépenses afférentes à l'habitation principale.
- à informer le délégué départemental de la Fondation du Patrimoine de la fin du chantier, afin que celui-ci délivre l'attestation de conformité de travaux.
- à placer sur l'immeuble la plaque de la Fondation du Patrimoine dont vous m'indiquerez les modalités d'acquisition.
- à vous régler mes frais de dossiers (0,5% du montant labellisé, min50€ max250€) à la réception de la note de débit adressée après l'octroi de label.

J'ai pris bonne note :

- je devrai fournir à la Fondation du Patrimoine des photos de l'immeuble labellisé après la réalisation des travaux.

- la subvention de la Fondation du Patrimoine me sera versée à la fin des travaux sur présentation des factures acquittées.

- je ne peux bénéficier de la réduction d'impôt prévue à l'article 200 du Code Général des Impôts au titre des versements (dons, adhésions) effectués au profit de la Fondation du Patrimoine, sur la période de 5 ans d'attribution du label.

- je reconnais être informé de la remise en cause des avantages fiscaux attachés à la décision d'octroi de label prévue aux articles 156-I-3° et 156-II-1° ter du Code Général des Impôts en cas d'inexécution de mes obligations et engagements visés ci-dessus. Il en serait de même au cas où des renseignements inexacts auraient été fournis à l'appui de ma demande.

Signature du (des) propriétaire(s)

Autorisation du propriétaire à utiliser les photographies de l'immeuble

Je soussigné, Mme/ Mlle /M. (Nom, prénom) :

.....

Adresse postale du propriétaire :

.....

.....

Adresse postale de l'immeuble :

.....

Certifie, par la présente :

- qu'il est le propriétaire (ou son représentant légal) du bien objet de la présente autorisation, conformément aux dispositions prévues à l'article 544 du Code civil ;
- qu'il autorise gracieusement la Fondation du Patrimoine dans le cadre exclusif de ses campagnes d'information, de sensibilisation et de communication de ses interventions pour la restauration du patrimoine architectural de proximité, à représenter, reproduire, diffuser, la photographie de sa propriété sur tous supports, notamment papier, télévisuel, électronique, pour une période de 10 ans à compter de la date de la première publication ;
- qu'il autorise expressément la Fondation du Patrimoine, dans le cadre de l'utilisation pour les besoins de son action de communication de la ou des photographies, que celles-ci soient éventuellement modifiées, recadrées et/ou accompagnées de commentaires écrits conformément aux besoins et nécessités de l'opération.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, (modifiée par la loi relative à la protection des données des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel du 6 août 2004), le site Internet de la Fondation du Patrimoine accessible à l'adresse fondation-patrimoine.com a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) sous le numéro 764294.

Conformément à l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978, l'intéressé ou ses ayants droit disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant.

La présente autorisation pourra être dénoncée par le propriétaire de l'immeuble photographié ou ses ayants droit à tout moment, par une demande adressée par lettre recommandée au siège de la Fondation du Patrimoine, Hôtel de Vigny, 10 rue du Parc royal, 75003 Paris.

Date

Signature(s)

Cession des droits de reproduction et diffusion photographique

Autorisation du photographe

Je soussigné, Mme / M. (Nom, prénom) :

.....

Adresse postale :

.....
.....

Certifie par la présente:

- qu'il est l'auteur exclusif de la ou des photographies objets de la présente autorisation et dispose à ce titre du droit d'auteur visé à l'article L. 121-1 du code de la propriété intellectuelle ;
- qu'il cède gracieusement à la Fondation du Patrimoine dans le cadre exclusif de ses campagnes d'information, de sensibilisation et de communication de ses interventions pour la restauration du patrimoine architectural de proximité, ses droits d'exploitation, de représentation et de reproduction tels que prévus aux articles L. 122-1, L.122-2, L.122-3 du code de la propriété intellectuelle sur tous supports, notamment papier, télévisuel, électronique, pour une période de 10 ans à compter de la date de la première publication ;
- qu'il autorise expressément la Fondation du Patrimoine, dans le cadre de l'utilisation pour les besoins de son action de communication de la ou des photographies, que celles-ci soient éventuellement modifiées, recadrées et/ou accompagnées de commentaires écrits conformément aux besoins et nécessités de l'opération.

Date

Signature(s)

Attestation de mécénat d'entreprise

Annexe à la demande d'attribution à un immeuble privé du Label de la Fondation du Patrimoine

1) Les personnes pouvant bénéficier de la déduction des charges foncières sur le revenu global sont les propriétaires privés, personne physique assujettie à l'Impôt sur le Revenu ou sociétés (transparentes/translucides) imposables en France.

2) Si vous êtes usufruitier ou nu-propriétaire, en principe :

- L'usufruitier peut déduire les travaux d'entretien ou de réparation
- Le nu-propriétaire peut déduire les travaux de grosse réparation

La prise en charge par l'usufruitier ou par le nu-propriétaire de travaux qui ne lui incombe pas, peut s'analyser par l'administration fiscale comme un don manuel soumis aux droits de mutation à titre gratuit dans les conditions de droit commun.

3) Indivisaire ou co-propriétaire : déduction dans la limite de la quote-part qui lui incombe compte tenu des droits de propriété détenus par chacun des propriétaires indivis ou co-propriétaires.

4) Si vous êtes imposable en deçà de 1 000 €/an, vous relevez du label sans incidence fiscale, ainsi vous pouvez éventuellement bénéficier d'une subvention.

5) Cocher et préciser uniquement l'immeuble qui fait l'objet de la demande de label. Indiquer sur le plan cadastral son emplacement, ainsi que la prise de vue des photos de la voie publique.

6) Si l'immeuble habitable est caractéristique du patrimoine rural, mais situé en zone urbaine, il doit être joint au dossier des documents justifiant du caractère rural, de l'intérêt historique et architectural (archives, plans...).

7) Si l'immeuble est non habitable et ouvert au public, les travaux intérieurs peuvent être labellisés : joindre une attestation datée et signée d'ouverture au public, dans les conditions du dispositif relatif aux immeubles classés Monuments Historiques, c'est-à-dire, 50 jours par an (dont 25 jours fériés sur la période d'avril à septembre inclus) ou 40 jours sur la période de juillet, août et septembre.

8) Si l'immeuble est situé en Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP), transmettre votre demande de déclaration de travaux préalable établie auprès du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP), afin d'attester que votre immeuble est situé dans cette zone. Attention : ce document ne préjuge pas à l'attribution du label.

9) Le champ d'application du label concerne les immeubles non productifs de revenus ou productifs de revenus fonciers en totalité ou en partie.

- Si une partie de l'immeuble est productif de revenus fonciers, indiquer le pourcentage de la surface par rapport à la surface totale, afin d'effectuer une répartition du montant de travaux labellisés, entre le revenu global et les revenus fonciers.

- Si une partie de l'immeuble est productive de bénéfices industriels et commerciaux ou autres (BA, BNC...) indiquer le pourcentage de la surface par rapport à la surface totale, afin d'effectuer un prorata pour l'exclure du montant de travaux labellisés, car non éligible au dispositif.

10) Le label concerne les programmes de sauvegarde d'une durée de 5 ans maximum ; les dépenses sont déductibles au titre de l'année civile au cours de laquelle elles ont été payées.

- a) Immeuble non productif de revenus : le montant des travaux labellisés est imputable sur le revenu global. Le report sur les années ultérieures du solde des travaux n'ayant pu être imputé l'année de paiement des travaux labellisés, n'est pas autorisé par l'Administration fiscale.
- b) Immeuble productif de revenus fonciers : le montant des travaux labellisés est imputable sur les revenus fonciers. Le déficit foncier est imputable sur le revenu global sans la limitation du montant de 10 700€.

11) Si la totalité ou une partie de l'immeuble est donnée en location meublée, pour un montant inférieur à 760€ par an, vous bénéficiez de l'abattement fiscal, ainsi vous êtes éligible au label.

12) Le label ne peut être octroyé si l'immeuble est loué en totalité à une société exerçant une activité commerciale ayant un lien avec le propriétaire. Si cela concerne une partie de l'immeuble, un prorata sera effectué, afin de l'exclure du montant de travaux labellisés. En effet, il ne doit exister aucun lien capitalistique ou familial entre l'entité juridique exploitante et le propriétaire.

13) Le terme « voie publique » s'entend d'une voie ouverte au public (route départementale, chemin de randonnées...). Il n'est en revanche pas exigé que l'immeuble soit ouvert au public. Concernant les immeubles habitables, la façade principale doit être visible de la voie publique.

14) Si l'immeuble est classé ou inscrit en totalité au titre des monuments historiques, le label ne peut être accordé. En revanche, si l'immeuble est partiellement classé ou inscrit, le label peut concerner les travaux sur les parties non protégées.

15) Les charges admises en déduction sont les travaux d'entretien et de réparation afférents au clos et au couvert (façade et toiture), ainsi que les honoraires d'architecte. Les travaux de création, et intérieurs sauf ceux nécessaires à la sauvegarde de l'immeuble (charpente et traitement des bois) ne sont pas admis en déduction. Il est important de préciser les travaux de modifications, de démolitions, de remises en état des parties disparues et de créations d'éléments de l'immeuble concerné.

16) Joindre les devis définitifs des entreprises qui réaliseront les travaux à labelliser. Selon les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, il pourra être demandé d'actualiser les devis auprès de l'entreprise sollicitée.

17) Les travaux ne doivent pas commencer avant l'attribution de la décision d'octroi de label datée et signée du Directeur Général et du Délégué Régional de la Fondation du Patrimoine. Le label est effectif à compter du 1^{er} janvier de l'année d'attribution.

18) Si mécénat d'entreprise, doivent être joints le bulletin de don, l'attestation et le chèque à l'ordre de la Fondation du Patrimoine ; il sera prélevé 3% de frais de gestion du montant du don. Sont exclus les dons de personnes physiques, de personnes morales ayant un lien capitalistique ou familial avec le donataire, et d'entreprises réalisant les travaux.

FICHE AVIS ET DECISIONS

1. Proposition du (de la) délégué(e) départemental(e)

Le (la) délégué(e) départemental(e) M./Mme de la Fondation du Patrimoine propose que le label prévu par la loi du 2 juillet 1996 soit attribué à l'immeuble mentionné à la fiche « immeuble ».

A , le

Le (la) Délégué(e) Départemental(e)

2. Avis du service départemental de l'architecture et du patrimoine

Cet avis ne préjuge pas de l'avis donné pour autorisation de travaux ou permis de construire

Le Service de l'architecture et du patrimoine du département de _____ émet un avis **favorable /défavorable** (rayer la mention inutile) à ce que les travaux bénéficient de l'avantage fiscal prévu à l'article 156 du CGI sous condition des éventuelles prescriptions ci-après :

Prescriptions(éventuelles) :

En cas de travaux modifiant l'immeuble :

Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine indique qu'il est vivement souhaitable que les travaux de l'immeuble sis..... mentionnés dans la demande de label de M./Mme, propriétaire, soient réalisés afin de restaurer cet immeuble dans ses caractéristiques patrimoniales d'origine.

Reconstruction (préciser les éléments) :

Destruction (préciser les éléments) :

Remise en état des parties disparues au cours du temps (préciser les éléments) :

A , le

L'Architecte des Bâtiments de France

3. Décision de la Fondation du Patrimoine

Au vu des motifs exposés ci-dessus, la Fondation du Patrimoine **attribue / n'attribue pas** (rayer la mention inutile) le label prévu par la loi du 2 juillet 1996.

A , le

Le (la) Délégué(e) Régional(e)

Propriétaire : Départ : Commune :

RESERVE A LA DELEGATION REGIONALE	
- Montant de travaux labellisables (en TTC) :	_____ €
- Subvention FDP : <input type="checkbox"/> _____% ou <input type="checkbox"/> Fixe	_____ €
Précisez l'origine du financement *:	
.....€
.....€
.....€
*Si mécénat, fournir copies du bulletin de don et du chèque	
- Subventions publiques (préciser nom et montant) :	
..... <input type="checkbox"/> _____% ou <input type="checkbox"/> Fixe	_____ €
..... <input type="checkbox"/> _____% ou <input type="checkbox"/> Fixe	_____ €
..... <input type="checkbox"/> _____% ou <input type="checkbox"/> Fixe	_____ €
..... <input type="checkbox"/> _____% ou <input type="checkbox"/> Fixe	_____ €
- Montant total des subventions (FDP + publiques):	_____ €
- Défiscalisation (cocher) : <input type="checkbox"/> 50% <input type="checkbox"/> 100%	
<u>Commentaires</u> : Si déjà un Label, indiquer date, immeuble et travaux :	

RESERVE AU SIEGE	
- Montant de travaux labellisés (en TTC):	_____ €
- Montant Subvention FDP : <input type="checkbox"/> _____% ou <input type="checkbox"/> Fixe	_____ €
- Montant Subventions publiques :	_____ €
- Montant total des subventions (FDP + publiques):	_____ €
- Défiscalisation (cocher) : <input type="checkbox"/> 50% <input type="checkbox"/> 100%	
<u>Commentaires</u> : Dossier visé par	